



CALAIS GRS

DOSSIER D'INSCRIPTION
SAISON 2023/2024

Reprise des cours le Lundi 11 Septembre 2023

Planning & Tarifs :

Sections	Jours et horaires	Cotisation annuelle + Licence FFG
Baby Gym 2020 -2021	Mercredi 9H00 - 9H45 Ou Samedi 11H00 - 11H15	125€ + 47€
Eveil Gymnique 2019	Mercredi 10H00 - 11H15	130€ +47€
Eveil Gymnique 2018	Samedi 9H15 - 10H30	130€ + 47€

Ces cours peuvent être décalés de 30 minutes max en fonction de l'organisation.

Une remise de 10% sera appliquée sur le montant total des cotisations dès la deuxième adhésion sur une même saison(même nom, même adresse).

Documents à joindre au dossier d'inscription :

- **Fiche d'inscription** dûment remplie et signée
- **Règlement intérieur** signé
- **Autorisation parentale** complétée et signée
- **Une photo d'identité** (inscrire le nom de la gym au dos)
- **Questionnaire de santé**
- **Règlement** du montant de la cotisation annuelle. Un étalement des paiements de la cotisation peut être accordé sur plusieurs mois, sachant que l'intégralité de la cotisation doit être payée au 31 décembre 2023. Pour les personnes souhaitant des dépôts différés il y a lieu de mettre le mois souhaité au dos du chèque, faute de quoi les chèques seront tous remis ensemble en banque. Enfin le nom et le prénom de l'enfant doit apparaître au dos du chèque

Dossier à rendre lors des permanences de rentrée :

Mardi 29/08 de 15H00 à 18H00
Mercredi 30/08 de 15H00 à 18H00
Samedi 2/09 de 9H00 à 12H00
Mercredi 6/09 de 16H00 à 18H00

Calais GRS

Salle Delphine Ledoux
Avenue Poincaré
62100 Calais

Fiche de renseignements

Demande d'inscription pour :

Nom : _____ Prénom : _____
Date de Naissance : ____/____/____ Section : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

Responsables légaux :

Mère :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Mail : _____
Profession : _____

Père :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Mail : _____
Profession : _____

Droits à l'image

J'autorise / je n'autorise pas Calais GRS à photographier ou filmer mon enfant _____
_____ lors des cours, stages, représentations ou compétitions, et à les diffuser sur tout
support de communication du club (Site, Facebook, Instagram....).

Fait à _____, le ____/____/____ Signature

Partie à remplir par le secrétariat :

	Nombre	Montant	Banque	N°	Date
Liquide					
Chèque(s)					
Chèques Vacances					
Coupons Sport					
Tickets Loisir					
Pass'sport			N°		



AUTORISATION PARENTALE FICHE D'URGENCE

A remettre le 1^{er} jour à l'encadrement

Je soussigné/nous soussignés,

agissant en qualité de représentant/s légal/aux de l'enfant mineur :

Nom, Prénom :

Date de naissance :

N° Sécurité Sociale :

N° de licence (13 chiffres) :

Mutuelle : nom, adresse et téléphone :

- l'autorise/l'autorisons à participer, tout au long de la saison sportive 2023/2024 aux stages et/ou compétitions et/ou sélections sur convocation de Calais Grs ainsi qu'à, le cas échéant, toutes activités touristiques, culturelles, de loisirs et sportives organisées par Calais Grs dans le cadre desdits stages et/ou compétitions, sous la responsabilité de cadres majeurs.

- l'autorise/l'autorisons à effectuer les déplacements liés à son activité au sein du club ou du pôle (entraînements, compétitions, retour vers l'établissement scolaire, internat....) :

-à bord du véhicule d'un membre du club, du pôle ou d'un parent accompagnateur opérant à titre bénévole désigné par l'association Calais GRS ou le pôle Espoir GR.

-En bus

-En transport en commun

En cas d'accident, les responsables Calais Grs s'efforcent de prévenir la famille dans les plus brefs délais.

- j'accepte/ nous acceptons que mon/notre enfant soit hospitalisé/e en cas d'urgence et

- j'autorise/nous autorisons les responsables de Calais Grs à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet

Les responsables de Calais Grs remettront le présent document au personnel de santé qui prendra en charge mon/notre enfant

Informations à caractère d'urgence

Si vous n'avez rien à signaler pour votre enfant merci d'indiquer « RAS ».

Groupe sanguin :

Allergies :

Contre indications médicamenteuses :

Problèmes médicaux à caractère d'urgence :

Traitements réguliers :

Directives médicales en cas d'urgence :

Coordonnées des personnes à prévenir en cas d'accident

N° de téléphone du domicile des parents :

N° de téléphone du travail de la mère :N° de mobile :

N° de téléphone du travail du père :N° de mobile :

Nom et n° de téléphone d'une personnes susceptible de prévenir les parents rapidement :

Nom, adresse et n° du téléphone du médecin traitant :

Fait à, le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Questionnaire de santé

Qui est concerné ?

Le licencié mineur qui demande à la FFG l'obtention ou le renouvellement de sa licence.

Qui remplit le questionnaire ?

Il est préférable que le questionnaire ci-dessous soit complété par le licencié mineur s'il en est capable. Il est toutefois de la responsabilité des parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale de s'assurer qu'il est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à l'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu l'es faite cette année ?		
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Attention :

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du représentant légal du licencié mineur.
- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :
⇒ Attestation ci-après à fournir à votre club – Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :
⇒ Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention ou le renouvellement de licence.



Attestation
(Pour les mineurs)

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Représentant légal de l'enfant :

Licence N° Club :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à sa demande de licence à la FFG pour la saison...../.....

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à le

Signature

Calais GRS est une association qui a pour but de faire découvrir et développer la pratique de la Gymnastique Rythmique (GR) en loisir ou en compétition.

L'inscription :

L'inscription est obligatoire pour toutes les gymnastes, qu'elles participent ou non aux compétitions. 2 séances d'essai sont offertes pour toute nouvelle inscription. Passé ce délai, le dossier d'inscription doit être remis au secrétariat dûment complété et accompagné du règlement.

Pour toute réinscription, le dossier doit être remis complété le jour de la reprise. Aucun accès au praticable ne sera autorisé sans ces formalités.

Dès réception du numéro de licence, mettre une photo de la gymnaste dans l'espace « créer sa licence » sur le site du club ou sur ffgym.fr

La visite médicale:

Le certificat médical d'aptitude à la pratique de la GR en compétition est obligatoire. Il sera demandé pour accéder à la surface d'entraînement

Règlement Intérieur

La cotisation :

La cotisation annuelle doit être réglée lors de l'inscription. Le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur. Elle comprend : l'adhésion, la licence FFG, l'assurance, la pratique du sport (la mise à disposition des locaux, utilisation du matériel ainsi que les cours). Ne sont pas inclus dans le prix de la cotisation : la tenue réglementaire imposée (justaucorps du club ou autre), les engins, les transports, la participation pour les déplacements (trajet, hébergement et repas). Aucune cotisation ne sera remboursée quel que soit le motif.

Les entraînements:

Les horaires de début et fin d'entraînement doivent être respectés. Le temps d'entraînement n'inclut pas le temps de vestiaire. (Arriver 10 minutes avant l'heure de l'entraînement) Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à la salle et venir les récupérer en fin de séance au même endroit à l'heure. Les gymnastes doivent signaler toute absence le plus tôt possible par mail à calaisgrs@hotmail.com en précisant, le nom, prénom de la gymnaste ainsi que le cours et le nom de l'entraîneur. Une gymnaste qui est dans l'impossibilité de travailler mais qui peut se déplacer doit venir regarder la séance afin de visualiser et mémoriser le contenu.

La présence des parents pendant les cours est interdite.

La tenue :

Pour participer aux entraînements ou au cours de danse, les gymnastes doivent porter : un T-shirt ou sweat ajusté sans capuche, un leggings ou un short , des chaussettes, 1/2 pointes , un chignon. Pour une question de sécurité, la pratique du sport se fait sans bijou, sans voile et avec des ongles courts.

Pour participer aux compétitions , les gymnastes doivent porter la veste et le tee-shirt du club, des chaussures de sport, un justo, des 1/2 pointes, le nécessaire à chignon, du maquillage, le tout dans un sac de sport. Les gymnastes sont responsables de leurs affaires. L'association ne pourra être tenue responsable des vols ou pertes des effets personnels des gymnastes lors des entraînements, manifestations ou compétitions.

La discipline :

Les gymnastes et les parents doivent respecter les remarques et les décisions prises par les entraîneurs et les cadres techniques. Elles sont toujours prises dans l'intérêt des gymnastes pour leur bien-être et leur sécurité afin de leur assurer une bonne préparation physique et une bonne progression sportive. L'indiscipline répétée ou le non respect de ce règlement et toute forme de harcèlement physique ou moral fera l'objet d'une réunion exceptionnelle du Comité Directeur. Après étude de cas, la radiation de la gymnaste pourra être prononcée.

Les horaires et le responsable des cours sont définis au préalable à chaque début de saison. Aucun changement à des fins personnels ne sera accepté. La communication avec les encadrants ne se fera que durant leurs horaires de travail. En dehors de ceci, merci de contacter le club par mail à calaisgrs@hotmail.com.

Toutes gymnastes s'engagent à participer à la vie associative du club (compétitions, démonstrations, fête...) à titre bénévole et avoir un esprit sportif sur et en dehors du praticable.

Lors des déplacements, les gymnastes ainsi que leur famille peuvent être sanctionnés par la fédération ou par le club en cas de comportement inapproprié.

Les compétitions :

En fonctions des compétitions, le club peut décider d'un transport en délégation obligatoire avec règlement des frais avant le départ. Le non respect de ses décisions entraînera la non participation de la gymnaste à la compétition ou de son équipe. Lors de ces déplacements, un chef de délégation est désigné par le club pour la prise en charge des gymnastes. Gymnastes et famille doivent respecter l'organisation faite en amont.

En cas d'empêchement de participation à une compétition, consécutif à une maladie ou blessure, la gymnaste majeure ou les parents de la gymnaste mineure doivent prévenir immédiatement l'entraîneur et fournir, avant le début de la compétition, un certificat médical. En cas de forfait à une compétition, non justifié médicalement, les frais d'engagement et l'amende éventuelle payés par l'association à la FFG devront être remboursés par la gymnaste au club.

La présence des gymnastes en tenue lors des palmarès clôturant une compétition est obligatoire conformément au règlement de la FFG.

L'assemblée générale :

Chaque année, l'association organise son Assemblée Générale où sont conviés tous les membres à jour de leur cotisation.

CALAIS GRS

Règlement intérieur 2023/2024

M/Mme ont pris connaissance du règlement intérieur et en acceptent tous les articles.

Le
Signature